

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/ 136 / PRG/SGG DU 08 JUIL. 2015

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LA
CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DU
SYSTEME NATIONAL DE DIFFUSION DE LA TELEVISION NUMERIQUE
TERRESTRE (SYTNT)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu les délibérations du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la convention de concession pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du Système National de Diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (SYTNT) signée le 29 Août 2014 entre la République de Guinée et la Société " Générale d'Afrique ".

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2015 2015

Professeur Alpha CONDE